

Bordeaux, le jeudi 28 février 2002

---

**Le Président**

Affaire suivie par : Jean QUERBES  
Poste 8432  
E-mail : jean.querbes@cr-aquitaine.fr

**Monsieur Ludovic Frere  
Greenpeace France  
Monsieur Cyril Billa  
Greenpeace Bordeaux  
22 rue des Rasselins  
75020 PARIS**

Réf. :AR/JQ

Messieurs les Coordinateurs,

J'ai bien reçu votre courrier m'interrogeant sur la politique forestière régionale. C'est avec plaisir que je réponds à vos questions concernant l'Institution régionale. D'autres réponses devront être apportées par les acteurs privés de la filière « forêt/bois », en particulier les entreprises papetières.

Concernant votre demande de rencontre, celle ci n'a pu être satisfaite en raison d'une réception tardive de votre dossier (le 13 février pour une proposition de rencontre le 14 ou le 15 février), mais nous ne manquerons pas d'y répondre positivement.

Je reviens sur votre questionnaire (questions A1 et A2) pour vous dire d'abord toute l'importance que la région Aquitaine accorde à la gestion durable de la ressource forestière.

Il s'agit bien sur en cela de prendre en compte la place et le rôle de premier plan que jouent en Aquitaine la forêt et la filière forêt/bois, mais aussi du choix philosophique et politique d'un type de développement sylvicole et industriel durable.

Je crois qu'à ce titre, l'engagement (dont vous trouverez ci-joint le texte) pris par le Conseil régional dans la démarche d'éco-certification, illustre bien notre volonté.

Bien sûr, si nous mesurons l'utilité et la nécessité pour nous même de cet engagement dans le cadre d'une certification internationale, c'est pour qu'elle devienne un critère dans le commerce international, et donc soit mise en œuvre dans tous les pays.

Cela devrait nous permettre, et cela rejoint votre souhait :

- d'abord de contribuer à une meilleure exploitation et production de notre massif forestier régional

(de grandes possibilités de développement existent, notamment dans les zones de coteaux et de montagnes où 30 % de la croissance annuelle n'est pas exploitée),

- ensuite à une généralisation au plan international des méthodes de gestion durable,

## **l'une et l'autre de ces actions contribuant à la protection des forêts anciennes.**

Concernant la politique d'approvisionnement en produit bois et papier, vous devez savoir que notre Institution s'est engagée, pour ses équipements et ses approvisionnements dans un programme HQE (haute qualité environnementale).

Cela concerne l'Hôtel de Région, mais doit également s'étendre à tout une série d'établissements dont nous avons la responsabilité comme les lycées.

Dans ce cadre nous sommes soucieux d'économiser la consommation d'énergie et de matière première (comme pour nous le papier). Nous veillerons également aux garanties économiques et sociales dans le cadre de nos approvisionnements.

Concernant la suppression de l'utilisation du chlore dans le blanchiment du papier, nous encourageons les entreprises papetières à aller dans ce sens en modifiant, comme certaines l'ont déjà fait, les technologies de blanchiment.

Concernant votre proposition sur le moratoire d'exploitation des forêts anciennes et la création d'un fond mondial (C1), il faut préciser si ce fond mondial contribuera à compenser, pour les populations concernées, les bénéfices qu'elles tiraient (il s'agit parfois de leur propre condition d'existence) de l'exploitation du bois.

Enfin sur le choix de la certification en matière d'importation, il faut s'interroger sur la manière d'articuler les mesures de restriction des approvisionnements (en s'assurant de leur légalité), avec le maintien des bénéfices que les populations, très souvent des pays les plus pauvres, tirent ou tiraient de l'exploitation de la forêt.

Voilà les éléments de réponse, surtout tirées de l'action même de notre collectivité, que je voulais donner à votre questionnaire.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les coordinateurs, l'assurance de ma considération distinguée.



**Alain ROUSSET**